

Burundi : la Constitution amendée sera prête avant la fin de ce mois

@rib News, 17/03/2014 â€“ Source XinhuaLe ministre burundais de l'Intérieur Edouard Nduwimana (photo) a annoncé lundi que la Constitution amendée pourra être adoptée finalement avant la fin de ce mois de mars 2014. «D'ici la fin du mois de mars, la Constitution amendée sera prête ou au cas contraire, je crois que le Président de la République a d'autres voies et moyens pour voir comment poursuivre cette activité. Sinon, je crois que c'est une responsabilité partagée entre les partis politiques, les représentants du peuple et le gouvernement», a indiqué le ministre Nduwimana. Il a fait savoir qu'il espère que le Parlement adoptera le projet d'amender la Constitution et que si ce dernier le rejette, c'est le Président de la République qui garde la latitude soit de le retirer du Parlement ou alors de le soumettre au référendum populaire pour que la population puisse trancher. L'Union pour le Progrès National (UPRONA), deuxième parti au pouvoir, relativise quant à lui les choses et semble ne pas croire au référendum. «Nous ne pensons pas qu'on ira jusqu'au référendum parce que rien ne peut en sortir», ainsi s'est adressée dimanche aux jeunes affiliés à l'UPRONA Mme Concilie Nibigira, reconnue par le pouvoir de Bujumbura comme la représentante la plus jeune du parti. Elle espère que ce projet de constitution amendée sera adopté. Ce projet de Constitution est logé depuis un bon bout de temps au Bureau du Président de l'Assemblée Nationale où il attend le consensus des acteurs politiques pour être adopté. L'organisation des élections de 2015 dépend beaucoup de l'adoption de ce projet de Constitution car il constitue l'instrument de base pour mettre en place d'autres instruments nécessaires comme le Code électoral et la Loi communale.